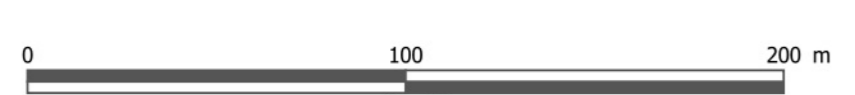


Origine des données :
 DUAJA - Grand Reims 23/11/2022,
 DREAL, DOT

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
11	12	13	14	15
16	17	18	19	20
21	22	23	24	25
26	27	28	29	30
31	32	33	34	35



Révision : 28/09/2017
 1ère Modification approuvée : 19/12/2019
 1ère Mise à jour : 04/12/2020
 2ème Mise à jour : 30/05/2021
 2ème Modification approuvée : 30/09/2021
 1ère Révision allégée : 15/12/2022
 2ème Modification : 15/12/2022

Légende

- Prescriptions**
- Précisions d'orientation d'aménagement et de programmation
 - Périmètre issu du PDU de réduction des normes de stationnement
 - Emplacements réservés
 - Périmètres d'isolement
 - Espaces boisés classés
 - Alignements d'arbres
- Informations**
- Faisceau de voie
 - Section plan maison
 - Marge de recul
 - Alignements
 - Règle architecturale particulière
 - Périmètre d'intérêt local
 - Périmètre d'intérêt général
 - Immeuble isolé

Informations

- Zonage réglementaire des plans de prévention des risques naturels et miniers
- Accès véhicules interdits
- Cheminement piétonnier à créer ou à conserver
- Zones d'aménagement concerté
- Terrains concernés par la localisation d'équipements d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts
- Espaces verts à créer

Prescriptions liées aux ZAC

- Zones non aedificandi
- Espaces publics à créer ou à aménager
- Accès véhicules interdits
- Cheminement piétonnier à créer ou à conserver
- Zonage
- Zone A
- Zone UV

Zonage

- Zone A
- Zone UV
- Zone AUx
- Zone AUa
- Zone AUb
- Zone AUc
- Zone N
- Zone UZ, UZK
- Zone UZ, UZK
- Zone UE
- Zone UEa
- Zone UEb
- Zone UEc
- Zone UF
- Zone UH, UD
- Zone UH, UR
- Zone UP
- Zone UM

N° Objet
 ER23 Prolongation du Parc Lemaire (en lien avec la Coulee) Object
 ER40 Aménagement de la zone d'expansion de la Canetière

Transmission en service de la délibération du conseil communautaire de la communauté urbaine de Grand Reims en date du 15/12/2022 approuvant la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Reims.

Pour la Présidente,
 La vice-présidente,

Nathalie Miravete

Planche de zonage 2